



Photo : Pigna / Baba Shrimps avec Sara

Une chanson avec Baba Shrimps

Pigna et le groupe Baba Shrimps font de la musique ensemble. Ensemble, nous créons une chanson et l'enregistrons.

L'objectif est de créer ensemble une chanson et de l'enregistrer. Aujourd'hui, les univers cohabitent souvent – les personnes avec et sans handicap – sans se mêler. Nous réunissons ces différents univers. Ce faisant, nous découvrons et encourageons les talents de personnes en situation de handicap, jusqu'à les faire monter sur scène. Ce projet doit permettre à la société de se rendre compte de la joie de vivre des personnes en situation de handicap. La musique rapproche, elle éveille beaucoup d'émotions et fait réfléchir les individus.

Notre démarche

Les personnes en situation de handicap qui travaillent chez Pigna ont chaque année la possibilité de s'inscrire à l'une parmi la vingtaine d'offres de formation continue. Celui ou celle qui avait envie de participer à ce projet de musique pouvait donc s'y inscrire. Dans cette formation continue, ils répètent une demi-journée par semaine, accompagnés par un éducateur spécialisé de Pigna. Le groupe Baba Shrimps les accompagne dans le cadre de workshops. Du côté de Pigna, huit clients font partie du groupe. Outre les clients qui jouent dans le groupe, d'autres clients de Pigna participent à ce projet, ainsi une troupe de danse qui répète une chorégraphie pour les représentations du groupe.

Trois étapes

Le projet se décline en trois étapes. Dans une première étape, la chanson est conçue et composée ensemble. Dans une deuxième étape, elle est enregistrée et produite de façon à être adaptée pour la radio. La troisième étape est consacrée aux répétitions en vue d'une production sur scène de la chanson et de représentations à l'occasion d'événements internes et externes. Les trois étapes s'étendent sur une année, en l'occurrence de janvier à décembre 2019. Au cours des trois étapes, la « participation », c'est-à-dire l'intégration des personnes en situation de handicap dans le processus créatif est un principe essentiel.

Articles de la CDPH : art. 5 Égalité et non-discrimination ; **art. 19** Autonomie de vie et inclusion dans la société ; **art. 24** Éducation ; **art. 30** Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports.

Auteure: Claudia Somaini

Institution:



[Site internet](#)

Contact:

Claudia Somaini

Pigna - Raum für Menschen mit Behinderung
Graswinkelstr. 52
8302 Kloten
044 800 75 13
claudia.somaini@pigna.ch

[Documentation sur le projet](#)

Page 2

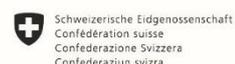
Un projet de:



CURAV/VA.CH



Soutenu par:



Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées BFEH